

RÈGLEMENT OFFICIEL

BERJATRAIL SIPOREX 2026

6e édition • Samedi 7 novembre 2026 • Bourgoin-Jallieu

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Version mise à jour le 8 août 2026. Les informations ci-dessous constituent le règlement de l'édition 2026.

01 ARTICLE 1 : PRÉSENTATION DE L'ÉPREUVE

Le Berjatrail est un événement participatif organisé par le CSBJ Athlétisme. Il comprend :

Trois épreuves de course à pied (bâtons interdits) :

- Course nature FORASPI - 9 km
- Trail DISTANCE + - 16 km
- Trail BUFF - 24 km

Une épreuve de Marche nordique / randonnée 9km GBL DETECTION

Les trois épreuves de course à pied sont organisées conformément à la réglementation des courses et manifestations hors stade de la Fédération Française d'Athlétisme.

02 ARTICLE 2 : DÉTAIL DES ÉPREUVES

Course nature FORASPI - 9 km, 150 m D+

- Départ : 17 h 30 - stade Antonin Berliat de Bourgoin-Jallieu
- Arrivée : même lieu
- Ouverte à partir de la catégorie Cadets (participants nés en 2011 et avant)

Trail DISTANCE + - 16 km, 300 m D+

- Départ : 17 h 10 - stade Antonin Berliat de Bourgoin-Jallieu
- Arrivée : même lieu
- Ouvert à partir de la catégorie Juniors (participants nés en 2009 et avant)

Trail BUFF - 24 km, 480 m D+

- Départ : 16 h 45 - stade Antonin Berliat de Bourgoin-Jallieu
- Arrivée : même lieu
- Ouvert à partir de la catégorie Espoirs (participants nés en 2007 et avant)

9km GBL DETECTION - Marche nordique / randonnée - 150 m D+

- Départ : 16 h 45 - stade Antonin Berliat de Bourgoin-Jallieu
- Arrivée : même lieu
- Épreuve chronométrée, sans classement, donnant accès à toutes les prestations du village de départ. Le repas festif est proposé en option au tarif de 8 € (plat et boisson, hors alcool).

03 ARTICLE 3 : MESURAGE, MODIFICATIONS ET BALISAGE

Les distances et les dénivelés sont mesurés à l'aide de la plateforme Garmin Connect. De légers écarts sont possibles selon les montres GPS des participants.

Les parcours peuvent être modifiés en fonction de contraintes naturelles, réglementaires ou foncières. Des ajustements peuvent intervenir jusqu'au jour J.

En cas de force majeure, de conditions météorologiques extrêmes ou de tout événement compromettant la sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier, d'annuler ou d'interrompre une ou plusieurs épreuves.

Le balisage est assuré par :

- de la rubalise fluorescente suspendue
- de la rubalise bicolore rouge et blanche, ou fluorescente, placée en travers des chemins interdits
- des drapeaux fluorescents plantés au sol

Des signaleurs seront postés aux intersections sensibles et aux passages routiers. Le respect de leurs consignes est obligatoire.

04 ARTICLE 4 : ABANDON

En cas d'abandon, hors blessure, les participants devront rejoindre un poste de signaleur. Aucun rapatriement ne sera assuré depuis un secteur en pleine nature.

En cas de blessure, l'organisation assurera le rapatriement du participant.

05 ARTICLE 5 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les épreuves sont ouvertes à tous, licenciés ou non. L'âge minimal dépend de la distance choisie, conformément à la réglementation de la FFA.

06 ARTICLE 6 : RETRAIT DES DOSSARDS ET PIÈCES JUSTIFICATIVES

Le retrait des dossards aura lieu le samedi 7 novembre 2026, à partir de 10 h, au stade Antonin Berliat, et jusqu'à 30 minutes avant le départ de l'épreuve concernée.

Une pièce d'identité devra être présentée lors du retrait du dossard.

Participants majeurs :

- présentation d'une licence FFA valide (Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou Pass' J'aime Courir avec certificat médical)

OU

- attestation du Parcours de Prévention Santé (PPS), effectué dans les trois mois précédant l'épreuve, via la plateforme de la FFA

Les autres licences FFA (Santé, Encadrement) et les licences d'autres fédérations ne sont pas acceptées, sauf mention expresse dans une circulaire de la FFA.

Participants mineurs :

- présentation d'une licence FFA Compétition, Entreprise ou Running, ou d'une licence d'une fédération partenaire, mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique en compétition

OU

- questionnaire de santé rempli avec l'autorité parentale. En cas de réponse positive, un certificat médical datant de moins de six mois sera exigé

07 ARTICLE 7 : DOSSARD

Le dossard doit être porté à l'avant, rester visible et ne pas être plié. Il doit être fixé avec quatre épingles, non fournies.

Aucun transfert ni changement de dossard n'est autorisé sans l'accord préalable de l'organisation.

Toute cession non déclarée à l'organisation engage la responsabilité du coureur initial.

08 ARTICLE 8 : INSCRIPTIONS ET TARIFS

Inscriptions uniquement sur Internet :

- L'inscription comprend : le dossard, les ravitaillements et la sécurité. Le repas festif est proposé en option au tarif de 8 € (plat et boisson, hors alcool).
- Les inscriptions en ligne pour les courses seront closes le vendredi 6 novembre 2026 à 23 h 59.
- Les inscriptions pourront être closes plus tôt si le quota fixé par l'organisation est atteint.
- Aucune inscription ne sera possible sur place.

Format	Jusqu'au 9 octobre 2026 inclus	À partir du 10 octobre 2026
9 km FORASPI	9 €	13 €
16 km DISTANCE +	14 €	18 €
24 km BUFF	22 €	26 €
9km GBL DETECTION - Marche nordique / randonnée	5 €	5 €

INSCRIPTIONS : in.inscriptions-terrederunning.com/berjatrail-siporex-2026

09 ARTICLE 9 : REMBOURSEMENT / ANNULATION

En cas d'annulation par l'organisation, notamment à la suite d'un refus d'autorisation ou d'un arrêté préfectoral, les inscriptions seront intégralement remboursées.

Aucun remboursement ne sera possible en cas de force majeure extérieure à l'organisation.

Les remboursements ne sont possibles que sur présentation d'un certificat médical.

10 ARTICLE 10 : RÉCOMPENSES

La remise des prix aura lieu au stade Antonin Berliat. Des trophées et des lots seront remis aux premiers hommes et aux premières femmes de chaque catégorie :

- Cadets - U18
- Juniors - U20
- Espoirs - U23
- Seniors
- Masters M0 à M2
- Masters M3 à M5
- Masters M6 et plus

Des podiums scratch hommes et femmes seront établis sur les trois formats de course, hors 9km GBL DETECTION - Marche nordique / randonnée.

Aucun cumul de récompenses. La présence est obligatoire pour recevoir un lot.

Ces récompenses concernent uniquement les courses FORASPI 9 km, DISTANCE + 16 km et BUFF 24 km.

Aucun classement ne sera établi pour le 9km GBL DETECTION - Marche nordique / randonnée.

11 ARTICLE 11 : RAVITAILLEMENTS

- 9 km FORASPI / 9km GBL DETECTION - Marche nordique / randonnée : un ravitaillement au km 4,5, puis à l'arrivée
- 16 km DISTANCE + : ravitaillements aux km 6,5 et 9, puis à l'arrivée
- 24 km BUFF : ravitaillements aux km 6,5 et 14, puis à l'arrivée

12 ARTICLE 12 : CHRONOMÉTRAGE

Le chronométrage des courses et trails est assuré à l'aide du logiciel Race Result.

Le 9km GBL DETECTION - Marche nordique / randonnée est chronométré, sans classement.

13 ARTICLE 13 : MATÉRIEL OBLIGATOIRE

Tous les participants doivent être équipés :

- d'un dispositif lumineux individuel
- d'un élément réfléchissant

En complément, les participants du 24 km doivent transporter au minimum 500 ml d'eau.

14 ARTICLE 14 : SÉCURITÉ

L'encadrement routier est assuré par la Police municipale. L'encadrement médical est assuré par des secouristes agréés, autorisés à mettre hors course un participant.

Tout coureur refusant d'être mis hors course le fait sous sa propre responsabilité et ne sera pas classé. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident résultant de ce refus.

15 ARTICLE 15 : COMPORTEMENT / ENVIRONNEMENT

Les coureurs doivent porter secours à toute personne en ayant besoin.

Tout abandon de déchets en dehors des zones prévues entraînera une disqualification.

16 ARTICLE 16 : ASSURANCES

La responsabilité civile de l'organisateur est couverte. Les coureurs doivent vérifier qu'ils disposent de leur propre assurance pour les accidents, le matériel et le vol. L'organisateur ne peut être tenu responsable des dommages ou de la disparition de biens personnels.

17 ARTICLE 17 : DONNÉES PERSONNELLES

Conformément à la loi, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou d'opposition concernant ses données. Contact : csbj.berjatrail@gmail.com.

18 ARTICLE 18 : DROIT À L'IMAGE

Tout participant autorise l'utilisation de son image à des fins promotionnelles, par les partenaires et les médias, sur des supports imprimés ou numériques, sans limitation de durée ni de territoire, sauf demande formulée par courriel à l'adresse indiquée à l'article précédent.

19 ARTICLE 19 : ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation à l'événement vaut acceptation du présent règlement. Tout non-respect, notamment un départ anticipé, une distance non respectée ou une fraude, entraînera une disqualification immédiate.

Le présent règlement est fondé sur les normes de la FFA relatives aux courses et manifestations hors stade.

INFORMATIONS OFFICIELLES

Page de l'événement : www.csbj-athle.fr/berjatrail-siporex-2026/

Inscriptions : in.inscriptions-terrederunning.com/berjatrail-siporex-2026

Contact : csbj.berjatrail@gmail.com